La Chapelle-sur-Loire



Bulletin Municipal 3eme trimestre 2021



SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie à 20h30

- Lundi 6 Septembre 2021
- Lundi 4 Octobre 2021

(Sous réserve des conditions sanitaires)

Affichage des éventuelles modifications et des ordres du jour en Mairie.

COMMUNICATION

Création d'une page Facebook officielle « Mairie de La Chapelle-Sur-Loire », moyen de communication supplémentaire (en plus de notre site internet et de l'application gratuite PanneauPocket), nous permettant de vous transmettre un maximum d'informations.

LA GRANDE TABLÉE

Dimanche 1^{er} août à 11h30, le comité des fêtes vous propose, sur les quais de la Loire, *la grande tablée*.

PASSE SANITAIRE Apéritif offert

Pique-nique tiré du panier.

Masque obligatoire lors de vos déplacements et gel hydroalcoolique à disposition.

Sous réserve de modification gouvernementale

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons nés au cours du 3^{ème} trimestre 2005 doivent se faire recenser dès le moment où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Ils doivent pour cela se présenter en mairie munis du livret de famille.

ADRESSAGE

Nous travaillons toujours à la mise en conformité de l'adressage de nos routes communales. Cette opération OBLIGATOIRE est indispensable pour les services postaux, le repérage des GPS, les interventions des services d'urgence ou encore l'optimisation de divers services : livraisons, collecte des déchets, services à la personne, ainsi que pour le référencement des habitations en vue de l'installation de la fibre optique.

Mairie - 1 place Albert Ruelle - 37140 La Chapelle-sur-Loire

© 02.47.97.33.91 - // contact@la-chapelle-sur-loire.fr

Retrouvez toute l'info de notre commune sur www.la-chapelle-sur-loire.fr



COLUMBARIUM

Extension du columbarium avec 12 nouvelles cases et réaménagement du jardin du souvenir. Deux petits bancs seront ajoutés ultérieurement au niveau des pavés permettant aux familles de se recueillir.

CAMION PIZZA

Depuis le 14 Juin, la commune accueille un commerçant ambulant tous les lundis de 17h30 à 22h30.

« Per Rialto » vous propose ses pizzas, n'hésitez pas à passer vos commandes en appelant le 06.30.90.61.29.

RAPPEL : bruits de voisinage Arrêté préfectoral du 22 juin 2016.

Les travaux de rénovation, bricolage, jardinage réalisés par des particuliers au moyen d'outils bruyants (tels que tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

INFO CANICULE

Comme chaque année, les personnes fragiles (personnes âgées, handicapées, à risques...) sont invitées à s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables dans le cadre du Plan Canicule. Cette inscription permet d'être identifié en cas de fortes chaleurs persistantes, notamment pour les personnes isolées.

La Commission des Affaires Sociales (CAS) propose aux personnes inscrites sur ce fichier, un appel téléphonique régulier au cours des périodes de canicule, pour s'assurer que tout va bien et rappeler les bons gestes.

Rappel des signaux d'alerte pour un coup de chaud : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, température supérieure à 38°, vertiges ou nausées, voire des propos incohérents...

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et n'hésitez pas à demander de l'aide.

A la moindre question vous pouvez contacter, tous les

jours de 9h à 19h, la plateforme téléphonique d'information « canicule » au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière



BÂTIMENTS COMMUNAUX

La conduite du projet « Rénovation thermique de la salle des fêtes » est un travail long et difficile, semé d'embûches. La phase préparation et appels d'offres arrive à son terme et nous devrions bientôt aborder la phase opérationnelle avec le début des travaux programmé en septembre. Mais nous ne devons pas négliger pour autant l'entretien des autres bâtiments. Nous remercions nos artisans, nos fournisseurs, notre équipe du service technique, quoi ont dû intervenir dans un contexte rendu compliqué en raison de la COVID 19. Une mention aussi à notre personnel administratif qui a su répondre à toutes nos sollicitations.

Principales actions menées au premier semestre :

<u>Janvier</u>: Pose d'une nouvelle porte de dépendance au logement des boulangers, remplacement d'un onduleur à la mairie.

<u>Février</u>: Rédaction d'une notice de sécurité pour notre église, réalisation d'un diagnostic chauffage au logement des boulangers.

<u>Mars</u>: Remplacement de sanitaires à l'école primaire Fernand Obligy par notre équipe technique, pose des nouvelles portes d'entrée à l'ancienne gare.

<u>Avril</u>: Ravalement d'un bâtiment au stade (nettoyage et peinture) par notre équipe, analyse du rapport Veritas sur les mises aux normes électriques et demande de devis pour ajout et remplacement de matériels défectueux.

Mai: Installation de détecteurs incendie à la mairie et aux ateliers.

Juin : Pose d'un portillon aux ateliers, travaux de mise en conformité des installations électriques.

D'importants travaux sont déjà inscrits au planning pour le second trimestre : isolation des combles au-dessus de la boulangerie, ravalement du pignon droit de la mairie, et bien sûr la rénovation de la salle des fêtes.

Sylvain GOLDNEY, adjoint délégué aux bâtiments.

BILAN CAMPAGNE VACCINATION ANTI-COVID

En plus des médecins traitants et des pharmaciens, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a décidé rapidement de mener une action en faveur des plus de 75 ans, appelés à se faire vacciner. Elle a obtenu des centres de vaccination de Chinon et Neuillé Pont Pierre des créneaux réservés pour ceux qui avaient besoin d'aide à l'inscription et au transport.

Pour réaliser cette aide, notre commune a été sollicitée et aussitôt nous avons envoyé un courrier explicatif aux 174 chapelons de + de 75 ans. 68 personnes nous ont répondu et dès le 18 février, la vaccination a pu débuter.

Mais nous n'étions pas les seuls à proposer des listes, il a fallu partager les créneaux avec les autres communes, le conseil départemental et l'assurance maladie. Et il n'y avait pas assez de vaccins à partager. Il a fallu faire preuve de patience et accepter d'aller plus loin que Chinon. Les élus se sont mobilisés pour emmener un bon nombre de chapelons vers les centres de vaccination.

A ce jour, les centres reçoivent beaucoup plus de vaccins, à Beaumont en Véron, c'est plus facile d'avoir un rendez-vous, le centre est ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h. Il sera ouvert tout l'été.

Depuis le 3 mai, l'attestation de vaccination est remise avec le QR code (pass sanitaire).

Notre action d'aide à la vaccination se poursuit, toute personne qui le souhaite peut s'adresser à la mairie afin d'obtenir un rendezvous.

Nicole MUREAU, adjointe déléguée aux affaires sociales

URBANISME

L'autorité compétente en matière d'autorisation d'urbanisme

dispose désormais d'un nouveau pouvoir « administratif » en matière de traitement des infractions aux règles d'urbanisme, complétant les poursuites pénales en la matière.

Les nouveaux articles L. 481-1 à L. 481-3 du code de l'Urbanisme, entrés en vigueur depuis le 29 décembre 2019, portent sur un mécanisme de mise ne demeure de régulariser sous astreinte les

constructions, travaux et installations réalisés en infraction avec le

code de l'urbanisme.

Une fois le PV dressé, le maire peut mettre en demeure le responsable de l'infraction soit de procéder aux travaux nécessaires à la mise en conformité de la construction, des travaux ou installations illicites, soi de déposer une demande d'autorisation visant à les régulariser.

Cette décision peut être assortie d'une astreinte de 500 euros maximum par jour de retard dont le produit revient à la commune.

Ce nouveau pouvoir, peut être utilisé parallèlement à l'engagement des poursuites pénales.

FAUCHAGE

Le fauchage des bermes, sur la commune, a lieu 2 à 4 fois par an en fonction de l'avancée de la végétation.

Les fossés sont, quant à eux, fauchés une fois par an.

Nous vous rappelons que les fossés sont indispensables à l'évacuation des eaux et qu'une demande d'autorisation doit obligatoirement être adressée en mairie avant de combler ou buser un fossé, ainsi que pour la pose d'une clôture.

MAISON DES BATELIERS

Ouverture au public du 3 juillet au 29 août 2021

Mercredis de 9h30 à 12h15 et de 15h15 à 18h00.

Jeudis de 9h30 à 12h15

Vendredis de 15h15 à 18h30

Samedis de 10h30 à 12h15 et de 15h15 à 18h30

Dimanches de 10h30 à 12h15 et de15h15 à 18h00.

Kassandra vous accueillera pour vous faire découvrir 2 expos complémentaires : « Pêcher en Loire » réalisée par la Mission Val de Loire et une collection d'une dizaine de maquettes tout droit venues du Musée de la Marine en bois du Brivet (Montoir-de-Bretagne).

Comme chaque année depuis 11 ans maintenant, les bateliers vous proposent de traverser gratuitement la Loire sur un de leur bateau, les mercredis, samedis, et dimanches de juillet et août (départ 9h30 et 16h00 des quais ou 10h00 et 16h30 du Bois Chétif).

Nous vous proposons également des balades à thèmes :

- <u>Sorties Nature et Découverte</u> (histoire des bateliers/faune et flore/crue de la Loire) tous les mercredis et samedi :

-Sorties Loire Gourmande:

RDV à 9h30 à la Maison de Bateliers.

les 3, 17 et 31 juillet ou 14 et 28 août -Sorties Loire en Chansons: les 2, 16 et 30 juillet ou 13 et 27 août

Nous vous rappelons que chaque sortie est liée au niveau des eaux—les réservations sont obligatoires. Vous retrouverez toutes les infos sur notre site internet

www.bateliersdesventsdgalerne.fr, sur notre page Facebook ou par téléphone 02.47.58.68.30.

Ouverture exceptionnelle pour les journées du Patrimoine samedi 18 et dimanche 19 septembre.

FERMETURE ESTIVALE AGENCE POSTALE

L'agence postale sera *fermée du 9 au 28 août inclus*.

Pendant la fermeture de l'agence, les colis et les lettres recommandées seront à retirer à la poste de Bourgueil.

Vous pouvez également vous rendre à l'agence postale de Port-Boulet ouverte tous les matins de 9h à 12h30.

COMMISSION VOIRIE

Le programme voirie est lancé sur notre commune : le revêtement de la rue de la Maladrie est réalisé (accès au stade).

Nous continuerons par la rue des Grièves et par le carrefour des Champéroux, probablement en Septembre.

Les équipes techniques municipales continuent les fauchages particulièrement cette année à cause du temps.

Le rôle et les missions de la commission voirie : nouvelles routes (Beaulieu, Champs Vinet, Grièves), arrêté d'alignement (changement de propriétaire), fauchage (2 ou 3 fois/an), suivie de chantier SIEIL (Fosses Mercier, Jacquelinière), achat de matériel (tondeuse), chantier voirie (rue Billard), chantier entraides (2 ou 3 fois/an), interface département et fluviale, demande de devis pour chantier, signalisation routes et SNCF, bornage, astreintes urgences...

Jacky PETIBON, adjoint délégué à la voirie

SALON DES
THÉRAPIES ET
SOINS NATURELS
11 ET 12 SEPTEMBRE 2021
10H - 17H
Entrée gratuite
Restauration sur place
Nombreux exposants - Ateliers - Conférences

Terrain municipal
4 rue du Dr Verneau
La Chapelle-sur-Loire

Plus d'infos sur la page Facebook O'Synergie

INFOS POUBELLES... DEMAIN CA VA CHANGER!

Aujourd'hui, dans notre commune, les ordures ménagères sont ramassées en porte à porte une fois par semaine. Et nous apportons nos emballages à recycler dans des containers dédiés en divers points du territoire ou en déchetteries. Il a été décidé nationalement qu'à partir de 2022, nous devrons recycler encore plus d'emballages car c'est bon pour notre Environnement. Mais cela se fera avec un tri beaucoup plus simple. Le SMIPE qui collecte et traite tous nos déchets sur la Communauté de Communes étudie de nouveaux schémas pour répondre à cette exigence tout en s'efforçant d'en limiter l'impact sur les coûts supportés par chacun d'entre nous. Ce-la passerait par un modèle unique pour toute la Communauté de Communes. 2 pistes principales sont envisagées : Mise à disposition de chaque usager d'une poubelle noire pour les déchets ménagers et d'une poubelle jaune pour les emballages à recycler. Ces poubelles seraient alors ramassées en porte à porte à une fréquence donnée. (pas de changement pour les papier, carton et verre) Mise en place de containers enterrées en différents points de nos communes et chaque usager va porter ses déchets et emballages dans le container adapté quand il le souhaite; et donc sans doute plus aucune collecte en porte à porte. Ces 2 schémas sont aujourd'hui à l'étude... A l'automne, une décision devrait être prise pour être votée engageant l'avenir pour de nombreuses années... Vous pouvez vous renseigner en Mairie, donner votre avis et pourquoi pas proposer d'autres idées...

Hubert de Champs, votre délégué au SMIPE

DATES A RETENIR

- <u>Dimanche 1^{er} Août</u>: Grande tablée sur les quais de la Loire par le Comité des Fêtes
- Samedi 28 Août: Concours de pétanque en doublette à partir de 14h organisé par le Caro de Loire
- <u>Dimanche 29 Août</u>: Fermeture de la Maison des Bateliers
- Samedi 04 Septembre : Concours de pêche 24 heures à l'étang des Gravets organisé par la Gaule Chapelonne
- Samedi 11 et Dimanche 12 Septembre : 1^{er} Salon des thérapies et soins naturels organisé par O'Synergie
- Samedi 11 Septembre: Inscriptions école de musique : 14h30 à Benais et 17h30 à Saint Nicolas de Bourgueil
- Samedi 18 Septembre: Concours de pétanque en doublette à partir de 14h organisé par le Caro de Loire
- Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre : 35 ème Journées du Patrimoine à la Maison des Bateliers.